



Entre : Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, monsieur Michel Audet et par la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME, madame Nathalie Normandeau, dûment autorisés,

ci-après désigné le « **GOUVERNEMENT** »

Et : La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC, société d'État légalement constituée, sise au 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 4L8, représentée par son président-directeur général par intérim, monsieur Henri A. Roy, dûment autorisé,

ci-après désignée la « **SGF** »

Et la région : Le Comité régional ACCORD de la région de la Montérégie, représenté par son président, monsieur Mario De Tilly,

ci-après désigné le « **COMITÉ RÉGIONAL ACCORD** »

Et son partenaire associé : Le Conseil régional de développement de la Montérégie, représenté par son président, monsieur Claude Bernier,

ci-après désigné le « **CRDM** »

ATTENDU QUE les nouveaux éléments de contexte qui prévalent appellent une vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité d'une région d'innover, de s'adapter en permanence, de se mobiliser et de se démarquer principalement dans un domaine qui lui permet de relever le défi de la mondialisation, de développer son image de marque et sa qualité de vie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de conclure un nouveau contrat social avec chacune des régions du Québec, appelé Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en vue de réaliser un plan d'action économique régional, faisant appel à la participation des entrepreneurs civiques d'une région, de concert avec les leaders industriels du milieu et s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de l'appareil gouvernemental et de ses sociétés d'État, en y assurant la participation des acteurs financiers présents au Québec;

ATTENDU QUE la SGF entend contribuer au développement de projets industriels en région et participer activement à l'effort du gouvernement du Québec en matière de développement des régions du Québec;

ATTENDU QUE la SGF a initié la démarche ACCORD et qu'elle entend y participer activement en mettant son expertise à contribution;

ATTENDU QUE le système productif regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations (centres de recherche, de formation, sociétés de financement, clients, ...) qui participent au même espace stratégique, qui ont en d'autres mots des relations marchandes ou non marchandes, de concurrence ou de coopération, dans l'espace de leurs produits, de leurs technologies ou de leurs approvisionnements;

ATTENDU QUE le créneau d'excellence est défini comme un système productif, ou un segment d'un système productif qu'une région, ou un territoire, a identifié et où elle peut prétendre jouer un rôle prépondérant et développer une image de marque qui sera reconnue à l'échelle nationale et internationale;

ATTENDU QUE la démarche ACCORD se veut une démarche concertée dont la réalisation est prévue en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase de cette démarche est la conclusion d'une entente de principe des partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, capables de positionner la région comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale à l'intérieur de secteurs d'activités particuliers, et pour lequel la région pourra développer une image de marque;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un engagement moral, une entente de principe entre les partenaires, qui n'a pas de valeur juridique;

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec et le Comité régional ACCORD de la région de la Montérégie, conviennent de ce qui suit :



1. OBJETS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'identifier et de convenir de créneaux d'excellence capables de positionner la région de la Montérégie comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale;
- 1.2 D'identifier les conditions de mise en place et de développement, autant sur le plan social qu'économique, de ces créneaux d'excellence;
- 1.3 De faire de la région de la Montérégie le leader du créneau du **Bioalimentaire** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.4 De faire de la région de la Montérégie le leader du créneau de la **Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.5 D'associer le développement du créneau des **Technologies avancées de matériel de transport terrestre** de la région de la Montérégie à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.6 D'associer le développement du créneau de la **Fabrication à valeur ajoutée en aéronautique** de la région de la Montérégie à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.7 D'associer le développement du créneau du **Cinéma** de la région de la Montérégie à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.8 D'établir le créneau de la **Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques** de la région de la Montérégie comme créneau d'excellence émergent et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à son développement.

2. DESCRIPTION DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS

- 2.1. Le créneau du **Bioalimentaire**, pour lequel la région de la Montérégie est reconnue comme leader, se caractérise par l'étendue, la qualité et le rendement de ses terres, la diversité de ses activités de production, par l'importance de sa capacité de transformation, mais également par la qualité de ses infrastructures de R&D et de formation de la main-d'œuvre.

En Montérégie, le créneau du bioalimentaire regroupe plusieurs filières interreliées qui se déploient tout au long de la chaîne de valeur ajoutée. Pour la plupart, ces filières reposent sur la plus forte capacité de production primaire au Québec (production laitière, porcine, avicole, maraîchère, ainsi que céréalière et d'oléagineux), et sur une industrie de transformation diversifiée (les transformations des fruits et légumes, de la viande et des produits laitiers ainsi que les productions de boulangerie, de confiserie et de nourriture pour animaux) qui la place en tête de peloton au Québec. La région compte ainsi 8 000 exploitations agricoles (15 400 emplois) et près de 250 entreprises de transformation (15 500 emplois). La position géographique stratégique de la région a aussi favorisé l'essor du secteur de la distribution qui occupe plus de 2900 travailleurs. Parmi les entreprises industrielles présentes en Montérégie, plusieurs se distinguent sur les marchés extérieurs (ex. : Olymel, Aliments Carrière, Lassonde, etc.).

Le secteur de l'enseignement, spécifique aux besoins des activités du créneau, est aussi fort développé dans la région. Des organisations comme la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et l'Institut de technologie agroalimentaire, ainsi que les programmes de formation technique et professionnelle des différents collèges et écoles secondaires, rendent disponibles les connaissances liées au bioalimentaire sous forme de programmes réguliers et de formation continue.

La région compte enfin sur la présence d'une infrastructure de recherche et développement de calibre mondial comportant plus d'une quinzaine de centres de recherche, de chaires de recherche, d'instituts ou de laboratoires, qui travaillent en collaboration autant avec les producteurs que les transformateurs. Les innovations qui y ont été développées ont contribué à la compétitivité et à la croissance de tous les segments du créneau, et ce, en passant par les embryons de porc, par l'amélioration des semences, ou encore par le développement de nouveaux mets préparés.



D'autre part, la capitale nationale de l'agroalimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe, héberge la première Technopole à avoir été reconnue au Québec. Cette Technopole se spécialise dans l'agroalimentaire et fonctionne à partir des mêmes principes que ceux définis pour les créneaux d'excellence, mais à une échelle plus réduite.

La Montérégie bénéficie donc d'un système productif régional complet, dont chacune des composantes est déjà très bien développée, tout en offrant toujours un fort potentiel de croissance dans plusieurs segments de production tant pour les entreprises locales que pour l'attraction de projets d'implantation industriels.

- 2.2. Le créneau de la **Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés**, pour lequel la région de la Montérégie est reconnue comme leader, se caractérise par une base industrielle fort importante, tant au plan de la première transformation des métaux (9 entreprises) que celui de la fabrication métallique industrielle (plus de 200 entreprises). Plusieurs joueurs importants de l'industrie de la première transformation des métaux sont localisés en Montérégie. Ceux-ci sont présents dans une gamme variée de produits : poudres métalliques (QMP), acier inoxydable (Aciers Inoxydables Atlas), aciers alliés et au carbone (Forges de Sorel, QIT Fer et Titane, Ispat Sidbec et Stelco-McMaster), fonte en gueuse (QIT Fer et Titane) et autres métaux comme l'aluminium et le zinc. Du côté de la fabrication métallique industrielle (FMI), la Montérégie se démarque par son tissu industriel dense et diversifié. En incluant la valorisation des résidus générés par cette industrie, on compte plus de 23 800 travailleurs dans ce créneau en Montérégie.

L'industrie de la première transformation des métaux ferreux est une industrie mature dont il est possible de stimuler la croissance en misant sur l'innovation technologique. Les nanomatériaux font partie de ces innovations technologiques prometteuses puisqu'elles permettent la production d'alliages métallurgiques comportant des propriétés supérieures. Cette stratégie doit être orientée de façon à consolider la première transformation tout en développant les autres phases de la transformation.

Le créneau est aussi caractérisé par la présence de plusieurs centres de recherche spécialisés privés et publics qui supportent directement ou indirectement le développement du créneau (ex. : l'Institut des matériaux industriels du CNRC, le Centre des technologies de l'énergie de CANMET de Ressources naturelles Canada, l'IREQ de Hydro-Québec, l'INRS-énergie et matériaux, le projet Bessemer). Sans les énumérer, plusieurs grandes entreprises privées ont également des activités importantes de recherche et de développement dans la région.

La région dispose aussi d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée dans les différents corps d'emploi de l'industrie. La formation est assurée par les différents programmes de formation professionnelle et technique des écoles secondaires et des Cégeps de la région, en plus du campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, sans compter, bien sûr, les différentes facultés des universités de l'île de Montréal.

Compte tenu de l'envergure de ce créneau et de la volonté manifeste des différents partenaires et acteurs de l'industrie de prendre le virage de la valeur ajoutée, trois axes de développement du créneau ont été privilégiés, soit :

Les aciers : Les aciers alliés, au carbone et inoxydable sont les niches visées à l'intérieur de ce segment du créneau. Pour les aciers alliés et au carbone, le tissu industriel est plus solide, et ce, quelles que soient les étapes de production. Le développement technologique dans ce secteur assurerait un avantage concurrentiel certain. D'un autre côté, la production d'acier inoxydable repose sur une seule entreprise, soit les Aciers Inoxydables Atlas. Dans ce cas, l'innovation technologique devrait permettre de consolider la production et développer toute l'industrie de la transformation.

Les poudres métalliques : La Montérégie a l'avantage d'héberger un leader mondial dans la production de poudres métalliques (QMP) qui se démarque tant par la qualité de sa production que par l'importance du centre de recherche et développement de sa compagnie mère Rio Tinto. Au cours des dernières années, la croissance de QMP fut importante, ce qui lui permit de plus que tripler sa capacité de production et d'acquiescer une part importante du marché mondial de la métallurgie des poudres. Ses investissements en R&D à l'interne, avec son partenaire Rio Tinto et en partenariat avec des centres de recherche réputés au Québec (IMI du CNRC) et à travers le monde lui ont permis non seulement de développer de nouveaux produits mais aussi d'acquiescer des brevets sur la conception d'une nouvelle forme de composantes magnétiques. Ces composantes pourront notamment remplacer avantageusement les empilements de tôles utilisées dans certains moteurs et transformateurs, un marché en émergence qui offre un potentiel majeur de développement pour la région. Force est de constater que la croissance passe par le maintien des efforts d'innovations et par le développement d'une industrie de production de pièces conçues à partir de la technologie des poudres métalliques.



L'environnement : La région du Bas-Richelieu s'est forgée, au fil des ans, une solide réputation basée principalement sur la valorisation des résidus générés par l'industrie de la transformation des métaux. Le Centre de recherche en environnement de l'UQAM Sorel / Tracy (CREUST) et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI), ont été mis en place pour répondre aux préoccupations du milieu en matière de développement durable et ont contribué à l'émergence de ce secteur dans la région. Plusieurs entreprises ont aussi développé certaines techniques pour conditionner et valoriser les résidus générés par les industries de la transformation des métaux. L'objectif de cet axe est de supporter la mise en place et le développement de technologies qui permettront aux industries de la Montérégie de continuer à transformer les métaux tout en faisant une gestion intégrée des résidus qu'elles génèrent.

- 2.3. Le créneau des **Technologies avancées de matériel de transport terrestre**, pour lequel la région de la Montérégie constitue un associé déterminant (à la région leader à être précisée), se caractérise principalement par la recherche, le développement et l'intégration de nouvelles technologies touchant le matériel de transport terrestre dans des applications concrètes. La recherche se fait principalement par l'entremise des centres de recherches publics présents sur le territoire. Cependant, les entreprises de la région participent activement au développement et à l'intégration de ces nouvelles technologies. Ces dernières s'intègrent tout aussi bien aux grands donneurs d'ordres et aux assembleurs qu'aux producteurs de composantes pour le matériel de transport terrestre. Pour illustrer cette situation, nous pouvons mentionner les surfaceuses de pistes de ski développées par Bombardier-véhicules utilitaires, les systèmes de propulsion électrique développés par l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) ou encore les piles au lithium développées par Avestor, autre filiale d'Hydro-Québec.

Le créneau regroupe aussi les composantes et technologies avancées de matériel de transport terrestre conçues, développées et fabriquées dans la région par une diversité d'entreprises (ex. : boîte noire pour ambulances, système de gestion embarqué, système de contrôle et d'audit pour la fabrication de pièces, etc.).

La région peut compter sur la présence de plusieurs sièges sociaux, de centres administratifs ainsi que d'usines d'assemblage d'entreprises présentes sur les marchés internationaux. Ces dernières se sont bâties une solide réputation en tant que chef de file dans différents domaines du matériel de transport. En plus, la région peut compter sur une présence importante de petites et moyennes entreprises occupant des niches spécifiques dans la fabrication de matériel de transport terrestre. Ces entreprises qui produisent des composantes à moindre valeur technologique, pourront bénéficier du dynamisme du créneau pour développer de nouveaux produits à partir de l'innovation technologique. Le créneau regroupe près de 120 entreprises et procure de l'emploi à environ 9500 personnes dans la région.

Finalement, il est intéressant de constater que la Montérégie dispose de domaines reliés directement ou indirectement au matériel de transport terrestre comme, par exemple, l'aéronautique, la transformation des métaux ferreux et la microélectronique. Les percées technologiques dans ces domaines d'activité pourraient avoir des retombées innovatrices importantes dans le développement de matériel de transport terrestre et aussi sur les entreprises qui y sont rattachées.

- 2.4. Le créneau de la **Fabrication à valeur ajoutée en aéronautique**, pour lequel la région de la Montérégie constitue un associé déterminant (à la région leader à être précisée), se caractérise par des activités de recherche et de conception. De plus, elles touchent la fabrication et l'assemblage de composantes et de sous-ensembles. Ces activités de production requièrent l'utilisation de matériaux technologiques en constante évolution. Les composantes et les sous-ensembles fabriqués dans la région sont principalement destinés aux fabricants d'avions et d'hélicoptères de l'industrie aéronautique, principalement basés dans la grande région de Montréal (Bombardier, Bell Helicopter), aux États-Unis (Boeing) et ailleurs dans le monde. Le créneau est composé d'une cinquantaine d'entreprises qui emploient 7830 personnes et contribue à l'essor économique du Québec avec un chiffre d'affaire annuel de 1,87 MMS.

La région se démarque dans le domaine de la recherche et développement pour les turbopropulseurs et les trains d'atterrissage et dispose, pour ce faire, de plusieurs centres de recherches (industriels et autres), de transfert technologique et de formation œuvrant dans la fabrication à valeur ajoutée en aéronautique. Les activités de ce créneau, qui nécessitent le recours à des technologies de précision, sont effectuées par des entreprises multinationales et sous-traitantes spécialisées dans la production de pièces aéronautiques. Par ailleurs, la région peut compter sur un nombre important de PME associées à ces activités. Le créneau réfère également aux activités de réparation et d'entretien de composantes, de sous-ensembles et structures utilisés dans l'industrie aéronautique.

- 2.5. Le créneau du **Cinéma**, pour lequel la région de la Montérégie constitue un associé déterminant (à la région leader à être précisée), se caractérise par d'importantes infrastructures de production destinées aux tournages. Ces activités se concentrent principalement dans les studios et dans les entreprises de services installées dans les environs.



Les studios de la Montérégie bénéficient d'infrastructures haut de gamme et sont en mesure de répondre aux besoins de productions d'envergure. En opération depuis 1999, Ciné Cité est à développer un concept de guichet unique regroupant sur place une panoplie de fournisseurs spécialisés, en vue de pouvoir produire un film de a à z dans un même environnement. Ses infrastructures donnent accès à des services administratifs, des spécialistes en effets spéciaux, de la main-d'œuvre pour la fabrication de décors et la confection de costumes, de la machinerie spécialisée, etc. Les studios sont situés dans les bâtiments de l'ancienne base militaire des forces terrestres du ministère de la Défense qui se trouvent dans le parc technologique de la nouvelle Ville de Longueuil. Un aéroport est adjacent à l'emplacement, ce qui est utile à l'accueil des équipes de tournage. Facile d'accès, les studios sont près de secteurs ruraux et patrimoniaux pouvant servir de lieux de tournage, tout en étant près de la Ville de Montréal. Cette proximité facilite l'accès à un important bassin de main-d'œuvre spécialisée et offre la possibilité de collaborations avec plusieurs entreprises qui se situent parmi les leaders mondiaux en matière de cinéma haute définition, de développement de logiciels, d'animation et d'effets visuels.

La Montérégie est aussi le siège de plusieurs Cégeps qui abordent à des degrés divers le domaine de la cinématographie par l'entremise de programmes de formation au niveau technique ou préuniversitaire. Les activités les plus concentrées se retrouvent dans les domaines de la formation en animation (Collège Édouard-Montpetit), la formation dans les métiers de soutien (Cégep de Saint-Hyacinthe) et dans le domaine du son (Cégep de La Haute-Yamaska).

Il faut aussi noter la présence du Bureau du cinéma et de la télévision de la MRC de Beauharnois-Salaberry qui voit à l'accueil des productions dans cette partie de la région. Ce bureau réalise, avec des ressources somme toute limitées mais dynamiques, d'intéressantes initiatives comme celles d'une politique culturelle ou d'un concours «Jeunes cinéastes».

Compte tenu de son implication dans le créneau du cinéma, en ce qui concerne la concertation, l'animation et le soutien technique, le CRDM joue un rôle de premier plan dans le développement présent et futur du créneau.

- 2.6. Le créneau de la **Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques**, dont la région de la Montérégie reconnaît le caractère émergent, se caractérise par la présence importante d'activités de fabrication de composantes en microélectronique et de conception de systèmes. Ces activités sont réalisées par des entreprises leaders (IBM Canada Ltée, Dalsa Semi-conducteurs, Circuit Foil America, Cogiscan et Solvision) sur les marchés mondiaux. Elles sont principalement regroupées dans le parc industriel de haute technologie de Bromont. Elles font également preuve d'innovation dans le développement de produits et disposent dans plusieurs cas de mandats mondiaux de production.

Par composantes et systèmes en microélectronique, on entend la fabrication et la conception de semi-conducteurs, circuits hybrides et imprimés, connecteurs, feuilles de cuivre minces pour circuits et autres modules électroniques notamment en automatisation industrielle.

Plus de deux milliards de dollars de produits en microélectronique sont exportés à partir de la région de la Montérégie (4,8 \$ milliards pour tout le Canada). Les entreprises de la région assurent des emplois à plus de 4000 personnes (stables malgré le contexte mondial dans les dernières années). Les dépenses en recherche et développement réalisées par les entreprises phares de la Montérégie sont élevées et sont supportées par des investissements importants en équipements et en formation de main-d'œuvre.

La Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques en Montérégie comporte donc des entreprises multinationales ainsi qu'un nombre grandissant de petites et moyennes entreprises qui interagissent avec les premières, et ce, dans des niches technologiques. Cette interaction se traduit en sous-traitance et résulte en la fabrication de produits innovants pour les marchés domestique et international.

Les entreprises de la Montérégie sont des incontournables au Québec pour ce secteur d'activités. Son positionnement lui offre des assises solides afin d'émerger sur les marchés internationaux. D'ailleurs, la région peut compter sur des entreprises de pointe qui, par de l'essaimage, permettent la naissance de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux projets d'affaires en microélectronique, et ce, à même l'incubateur de ressources et le réseau d'innovation que celles-ci représentent implicitement.



3. LE TERRITOIRE VISÉ

- 3.1 Cet ACCORD vise la région de la Montérégie.
- 3.2 Son champ d'intervention pourra toutefois rayonner dans d'autres régions du Québec, disposant de potentiels particuliers pouvant contribuer au développement de créneaux d'excellence identifiés par d'autres régions du Québec et souhaitant participer à ce développement.
- 3.3 La région de la Montérégie pourra à son tour contribuer au développement de créneaux d'excellence dont le leadership sera assumé par d'autres régions du Québec.

4. DESCRIPTION DES CIBLES VISÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Tant au niveau de la **création d'emploi** ou de l'**emploi total**, de la **croissance**, des **exportations** et de la **création d'entreprises**, la région de la Montérégie positionnera ses objectifs lors d'une deuxième étape en collaboration avec la SGF, le CRDM, le ministère du Développement économique et régional, Emploi-Québec et les autres ministères et organismes concernés. Ces objectifs seront précisés dans le cadre de l'entente de mise en œuvre ACCORD.

5. LE PLAN DE TRAVAIL

- 5.1 Le plan de travail menant à la signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD se réalisera selon l'échéancier suivant :

➤ Démarrage des études et travaux	juin 2003
➤ Élaboration et approbation d'un plan de communication régional	septembre 2003
➤ Identification des cibles et des objectifs en matière de développement pour la Montérégie	septembre 2003
➤ Présentation des études sur les tendances et les opportunités des créneaux d'excellence	septembre 2003
➤ Définition des orientations stratégiques préliminaires	octobre 2003
➤ Présentation des résultats de l'étalonnage international des créneaux d'excellence	octobre 2003
➤ Élaboration d'une stratégie de développement des créneaux d'excellence	novembre 2003
➤ Élaboration d'un plan d'action détaillé	novembre 2003
➤ Conception d'une stratégie de développement de l'entrepreneurship régional	décembre 2003
➤ Identification des projets d'investissement concret	décembre 2003
➤ Signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD	décembre 2003

6. LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

6.1 LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT s'engage à :

- Soutenir l'ensemble de la démarche ACCORD, en confiant au ministère du Développement économique et régional l'animation et le soutien technique de cette démarche;
- Supporter la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation;
- Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés pour les créneaux d'excellence identifiés au cours de cette démarche et mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, autant sur le plan social qu'économique.



6.2 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Le SGF s'engage à :

- Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence et de leurs composantes;
- Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage des besoins spécifiques pour positionner de façon compétitive les créneaux d'excellence retenus.

6.3 LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL ACCORD

Le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD s'engage à :

- Maintenir en place un comité régional composé des principaux leaders issus des entreprises, des entrepreneurs civiques de la région et du responsable du bureau régional du ministère du Développement économique et régional. Ce comité devra notamment voir à intégrer le résultat des démarches de réflexion déjà réalisées en regard du développement de la région de la Montérégie;
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux concernés, soit les gens d'affaires, les institutions de recherche et d'enseignement, les leaders régionaux et autres partenaires particuliers à la région de la Montérégie en vue de contribuer à la réalisation de la démarche;
- Mettre à jour leur plan de travail, au plus tard un mois après la signature de la présente entente;
- Réaliser les activités permettant de développer les créneaux d'excellence retenus, par le biais du comité régional ACCORD, selon le plan de travail présenté dans cette entente.

6.4 LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Le GOUVERNEMENT, la SGF et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD de la région de la Montérégie s'engagent à :

- Désigner le président du comité régional comme porte-parole officiel du comité de la région de la Montérégie. Le soutien-conseil est assuré par la directrice des Communications à la Société générale de financement du Québec ainsi que par la personne responsable des communications au ministère du Développement économique et régional;
- Ne faire aucune communication publique se rapportant à la démarche ACCORD et aux résultats qui en découlent sans le consentement des autres signataires de l'entente;
- Assurer la confidentialité des renseignements dont l'accessibilité est assortie d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après citée « Loi sur l'accès ») dont, notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification, ainsi que tous les renseignements nominatifs au sens de la Loi sur l'accès, et ce, sans limite de temps et à s'assurer que tous les membres du comité régional ACCORD soient liés par cet engagement.

7. LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

- Conformément à sa mission d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et conformément à son mandat régional de concertation et de planification le Conseil régional de développement de la Montérégie s'engage à soutenir les choix du comité régional ACCORD ainsi qu'à contribuer, par les moyens qui lui sont confiés, à la mise en œuvre des créneaux d'excellence identifiés par la région;
- Assurer les mêmes conditions de confidentialité des renseignements que celles citées au point 6.4.



8. LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FINALE ACCORD

Quatre éléments sont requis en vue de la signature de l'entente finale ACCORD, soit :

- Une analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des créneaux d'excellence retenus;
- L'étalonnage international, le positionnement sur les marchés, et le plan de démarchage d'investissements potentiels;
- L'identification de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles;
- L'adoption, par l'ensemble des parties, d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour chacun des créneaux d'excellence à être développés;

L'entente finale ACCORD pourra être signée globalement pour l'ensemble des créneaux retenus par la région ou par volet, pour chacun d'entre eux indépendamment l'un de l'autre.

9. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

9.1 LA DURÉE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque l'ensemble des créneaux d'excellence retenus par les parties comme pouvant faire l'objet de la démarche ACCORD auront fait l'objet de la signature d'une entente finale ACCORD ou, au plus tard, deux ans après sa signature par l'ensemble des parties.

9.2 LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD pourra être modifiée avec le consentement de l'ensemble des parties signataires. Un projet de modification proposé par une des parties devra être communiqué, par écrit, aux autres parties. Celles-ci transmettront leur réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 45 jours.

9.3 LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Aux fins du présent ACCORD, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le GOUVERNEMENT : Monsieur Prisco Cardillo
Coordonnateur régional
Ministère du Développement économique et
régional
Bureau régional de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, bureau 4.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5

**Pour le COMITÉ RÉGIONAL
ACCORD :** À l'attention de monsieur Mario De Tilly
Président du comité régional ACCORD
CLD de la MRC Les Maskoutains
800, avenue Sainte-Anne, bureau 300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Pour la SGF : À l'attention de monsieur Richard Fredette
Vice-président
Planification, prospection et coordination du développement
en région
Société générale de financement du Québec
600, de la Gauchetière Ouest - bureau 1700
Montréal (Québec) H3B 4L8



9.4 L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires pourront se joindre à la présente entente de principe ACCORD dans la mesure où l'ensemble des parties qui en sont signataires les jugent à propos. L'association de ces nouveaux partenaires pourra se faire par le biais d'un avenant signé par l'ensemble des parties associées à la présente entente de principe ACCORD et par les nouveaux partenaires qui s'y ajouteront.



SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

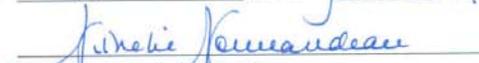
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Signé à Québec le 27^e jour de février 2004



Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional

Signé à Québec le 13^e jour de janvier 2004



Madame Nathalie Normandeau
Ministre déléguée au Développement régional et au
Tourisme

Signé à Montreal le 26^e jour de Mars 04



Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de la région de la Montérégie

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

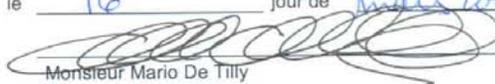
Signé à _____ le neufième jour de Mars 2004



Monsieur Henri A. Roy
Président-directeur général par intérim

LE COMITÉ RÉGIONAL ACCORD DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

Signé à Longueuil le 16^e jour de Mars 2004



Monsieur Mario De Tilly
Président

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE
à titre de partenaire associé**

Signé à Longueuil le 19^e jour de Mars 2004



Monsieur Claude Bernier
Président